

CTSD du 27 janvier

Déclaration du SE-Unsa 31

M le Dasen,

Les documents préparatoires, pour votre première carte scolaire en Haute-Garonne, montrent une orientation nouvelle dans le choix des mesures et un projet contrasté...

Si des mesures vont dans le bon sens, il semble que votre priorité soit la « non mesure ».

Mais nous attendons des précisions pour bien comprendre vos intentions...

Pour ne pas répéter notre déclaration au CDEN, nous ferons - pour ce CTSD - une « non déclaration ».

Juste deux remarques et deux demandes.

Première remarque, qui confirme ce que nous disions en septembre.

Le ministre, l'année dernière avec son joker « commune rurale », vous a obligé à annuler une quinzaine de fermeture de classe que vous aviez prévu. Les élections passées, le joker a disparu... et vous fermez ces quinze classes cette année.

15 postes. Les moyens qui manquaient en 2020 pour ne pas fermer en septembre et pour ouvrir sur les écoles qui en avaient le plus besoin. Merci M le ministre.

Deuxième remarque, vous avez de la chance mais peu de moyens.

Vous êtes dans une situation historique dans laquelle la Haute-Garonne n'aura pas d'élèves supplémentaires, du jamais vu depuis très longtemps.

Pourtant, les 50 postes attribués par la volonté du recteur actent une mauvaise dotation. En effet, si la Haute-Garonne aura une amélioration de son encadrement (le P/E), elle sera deux ou trois fois plus faibles que les autres départements de l'académie.

Nous avons voulu croire à votre annonce de printemps : « je serai plus efficace que vous (les syndicats) pour obtenir des moyens pour le département ». Nous nous sommes trompés.

Ensuite, nous avons deux demandes, qui sont pour nous un minimum. Pour l'instant, nous votons contre votre projet.

Première demande, des moyens pour les urgences urgentes.

- Il faut des postes pour l'école inclusive.

Zéro création d'ERS ? Nous pensons que c'est un oubli tellement le manque est criant et reconnu par tous.

Zéro création de postes de Rased ? (51 % des élèves de l'académie et 29 % des maitres G).

- Il faut des postes de **remplaçants**. Combien en ferez-vous ?

Deuxième demande. Quelle règle ? Quelle équité ?

C'est pour nous le point essentiel : nous pensons que les moyens (même insuffisants) doivent être répartis de façon juste. Une répartition **juste et transparente, qui demande une règle commune.**

Les enseignants sont mécontents d'avoir trop d'élèves dans leur classe, ce qui dégrade les conditions d'apprentissages des élèves.

Ils sont mécontents mais **ils le seront beaucoup plus si cette situation n'est pas partagée et devient évitable.**

Les années précédentes, si les classes de maternelles restaient à moins de 28 élèves, vous fermiez une classe. Cette année, parfois, vous ne fermez pas. En même temps, une vingtaine d'écoles sont à plus de 28 élèves par classe... et vous n'ouvrez pas. Ce n'est ni acceptable, ni logique.

Les années précédentes, si les classes d'élémentaires restaient à moins de 26 élèves, vous fermiez une classe. Cette année, parfois, vous ne fermez pas. En même temps, une vingtaine d'écoles sont à plus de 26 élèves par classe... et vous n'ouvrez pas. Ce n'est ni acceptable, ni logique.

Notre demande est simple : quelle est la règle dans ce département ?

Quelle règle pour les maternelles ? Quelle règle pour les maternelles avec GS à 24 ?

Quelle règle pour les élémentaires ? Pour les primaires ? Les REP ?...

Pour conclure et résumer,

Vous avez la chance démographique de devenir le Dasen que l'on citera longtemps à ses successeurs comme celui qui a amélioré les seuils dans le département,

Ne devenez pas celui qui a remplacé l'équité par l'arbitraire.